bâtiment - industrie & énergie

Communiqué de presse

Bruxelles, le 16 décembre 2019

Les flexi-jobs minent la sécurité sociale et poussent les travailleurs vers un statut précaire

Hier, Egbert Lachaert, député pour l'Open VLD, a communiqué que son parti déposera un projet de loi pour élargir le système des flexi-jobs aux demandeurs d'emploi. Il souhaite par ailleurs étendre le système au secteur de la construction. Cette proposition est inacceptable pour la CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE)!

Actuellement, seuls les travailleurs occupés dans un régime à 4/5ème et les pensionnés entrent en ligne de compte pour un flexi-job. *« Le prétexte de la formation par le flexi-job est ridicule ! Il existe déjà suffisamment de possibilités pour combiner formation et travail, telle que la formation professionnelle individuelle (FPI) »,* explique Patrick Vandenberghe, président de la **CSCBIE**.

De nombreuses formes de flexibilité existent déjà sur le marché du travail belge, notamment via les heures supplémentaires et le travail intérimaire. En pratique, on ne crée pas de nouveaux emplois, mais plutôt des statuts précaires. La position de la CSCBIE s'inscrit également dans la critique exprimée au printemps dernier par la Cour des Comptes. *« Les flexi-jobs minent la sécurité sociale en la privant de nombreuses recettes. Pour pallier à ce manque de financement, les partis favorables au système des flexi-jobs ne manqueront pas par la suite de plaider pour des économies supplémentaires au détriment des pensions, des soins de santé et de l'indemnisation du chômage »*, poursuit Patrick Vandenberghe.

Aujourd'hui, le système des flexi-jobs peut être utilisé dans l'horeca. L'Open Vld souhaite étendre cette possibilité au secteur de la construction, et à terme à tout le secteur privé. *« Une extension de ce système de travail précaire au secteur de la construction est exclue! Non seulement en raison des nombreuses compétences professionnelles exigées dans le secteur, mais aussi sur le plan de la sécurité au travail. Le dumping social et l'exploitation des travailleurs nuisent déjà fortement au secteur de la construction, que la politique s'attèle plutôt à combattre ces fléaux ! »*, conclue Patrick Vandenberghe.

La **CSCBIE** s'oppose fermement à l'extension du système des flexi-jobs et entamera immédiatement des actions si ce système devait être appliqué dans le secteur de la construction !

***Pour de plus amples informations*:**

- Patrick Vandenberghe, président de la CSCBIE, 0477/54.39.08 (NL)
- Pierre Cuppens, secrétaire général de la CSCBIE, 0477/54.39.38 (FR)